

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2025-11-28 / 01

Date de la séance : 28 novembre 2025

Date de la convocation : 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, DURAND Grégory, CROUZET Rémy, GREA Pascale, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, SAUNIER Isabelle, LECOMTE LEMOINE Brigitte.

Absents avec pouvoir : ROUSSILLON Julien donne pouvoir à CROUZET Rémy

Absents : GALLIFET Bernard, GAUTIER Alexandra, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane et PIGNARD Laurence.

TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2026

Suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 30 octobre 2025, les tarifs pour l'année 2026 sont réévalués de la manière suivante :

Il est à noter que les équipements communaux sont mis à disposition gratuitement aux associations Artasiennes signataires de la charte associative, dans le respect de cette dernière.

LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX

Logement/Localisation	Occupant	Loyer mensuel 2026
F2 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE C.	424.02 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G2	Mme LECOMTE LEMOINE B.	472.90 €
F3 / 1 ^{er} étage Groupe scolaire G1	Mme PICHOT A.	565.90 €

Les tarifs proposés suivent l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) ce qui correspond à une augmentation de 0.87 %. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de réévaluation du montant des loyers mensuels des logements locatifs communaux telle que proposée à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **DIT :**
 - Que le montant des loyers sera révisé chaque année au 1^{er} janvier,
 - Qu'aucune charge locative ne sera appelée,
 - Qu'un dépôt de garantie d'un montant égal à un mois de loyer sera demandé au locataire à la signature du contrat de location,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de location correspondants et toutes autres pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Auteur : **Artas** Reçu en préfecture le 02/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Contre : 0 Pour : 13 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

INDEMNITE STAGIAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune indemnité aux stagiaires, hors stage de découverte, en reconnaissant permettre une motivation. Il est proposé par la commission Finances de porter cette indemnité à **66,00 €** pour l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
 Reçu en préfecture le 02/12/2025
 Publié le
 ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112801-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le montant de l'indemnité de stagiaire, tel que présenté, pour un montant de **66 €** par semaine
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer le tarif à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION GYMNASSE – STADE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Gymnase / Fédération Sportive	Journée	145.00 €
Gymnase / Ass Hors ARTAS	Tarif Horaire	60.00 €
Gymnase / Ass Hors ARTAS	Journée	870.00 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match de jour	90.00 €
Terrain Foot + Vestiaires	Forfait pour un match nocturne	180.00 €
Club House (réservé aux sociétaires d'associations)	Journée	70.00 €

Le montant des locations seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location du gymnase, du stade et équipements sportifs, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

LOCAUX COMMERCIAUX ET DE SANTE

Location / Immeuble	Bailleur	Loyer mensuel 2026	Provisions charges locatives mensuelles 2026	Amortissement différé loyer avril/mai 2021
Rés. R. Falcoz Local commercial n°14	YNFA-CARUSO	895.01 €	105.00 €	0 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°15	Docteur PEBAY J.C	492.60 €	45.00 €	14.53 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Infirmières Mmes LEFAURE/CARLOTTI	218.69 €	19.50 €	6.42 €
Rés. R. Falcoz Local médical n°16	Ostéopathe M. LAMBERCHT	264.47 €	24.00 €	7.77 €
Bar Restaurant	Mme BENSOUSSAN Audrey	928.60 €	0 €	0 €
Local 208 le Grand Chemin	Mme DUFOUR Magalie	270.67 €	0 €	0 €
Local 80 Route de Roche	Mme JURY Catherine	309.08 €	0 €	0 €
Local 78 Route de Roche	Mme LEFAURE Marion	499.95 €	0 €	0 €
Terrasse de la Fontaine – Lot n°1	-	574.00 €	0 €	0 €
Terrasse de la Fontaine – Lot n°2	-	511.84 €	0 €	0 €

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une application de l'évolution de l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) de 1.04%. Ceux-ci seront encaissés au compte 752 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des loyers mensuels des locaux communaux proposés, pour l'année 2026.
- **FIXE** le montant mensuel des provisions pour charges de la résidence Revellin Falcoz tels que proposés, pour l'année 2026 ; la régularisation étant effectuée après connaissance du montant des charges annuelles définitives.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux opérations nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 03/12/2025
ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112801-DE

TARIFS SERVICES EXTERNES

Déneigement	Tarif Horaire HT	97.89 €
Tracteur avec Chauffeur	Tarif Horaire HT	61.17 €

Les tarifs proposés sont calculés sur la base d'une réévaluation de 2 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de services externes, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE – COLUMBARIUM

Concession Columbarium	1 emplacement pour 15 ans	575.00 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 150.00 €
Plaque stèle Columbarium en granit – gravure non incluse		99.00 €
Concession Caverne	1 emplacement pour 15 ans	770.00 €
	1 emplacement pour 30 ans	1 540.00 €
Concession Cimetière	Tarif / m ² (concession = 15 ans)	76.50 €
	Tarif / m ² (concession = 30 ans)	153.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs des concessions du cimetière et du Columbarium, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION DE TERRAINS AGRICOLES

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les tarifs de location de terrains agricoles, conformément à l'arrêté préfectoral n°38 – 2023-09-26-00007, soit :

N ° Parcelles et Surface	Locataire	Loyer 2026
Parcelle AC 301 = 1 669 m ²	PACCALLIER Christophe	203.40 €
Parcelles A 837 = 9 049 m ²		
Parcelle AC 296b = 2 686 m ²		
Parcelle D 632 = 8 866 m ²	BOUVARD Didier	134.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location de terrains, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIFS LOCATION DE SALLES MUNICIPALES

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112801-DE

Tarifs applicables

Particuliers
Associations

Communes
Intercommunalités

Salle du 19 mars	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	107.00 €	
	Séance de formation organisme agréé (jusqu'à 4h00)		25.00 €	
	Obsèques (forfait ½ journée)		35.00 €	58.00 €
	Professionnels pour réunion (forfait ½ journée)		95.00 €	
	Professionnels pour réunion (forfait journée)		180.00 €	
Salle Annexe Gymnase	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	160.00 €	
Salle Annexe Gymnase + Extension	Journée (8h00 – 20h00)	Du lundi au Dimanche	220.00 €	
Salles : 19 mars / Annexe gymnase / Salle d'évolution		Caution = 650,00 €		
Mise à disposition de tables et de chaises		Caution = 100,00 €		
Salle de la Chaplanière	Tarif horaire (réservé aux associations)	Lundi au dimanche	44.00 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au Dimanche	310.00 €	
		Dont acompte	155.00 €	
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Lundi au vendredi inclus hors jour férié		400.00 €
		Dont acompte		200.00 €
	Journée de 8h00 au lendemain 8h00	Samedi et dimanche et jour férié		800.00 €
		Dont acompte		400.00 €
	Obsèques	Forfait ½ journée	57.00 €	115.00 €
Salle Chaplanière		Caution : 2 000,00 €		
		Caution réarmement électrique : 145.00 €		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les tarifs de location des salles municipales, tels que présentés,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

TARIF DES COPIES ET IMPRESSIONS

Vu l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

Considérant que, dans le cadre de la dématérialisation de nombreuses procédures, de plus en plus d'administrés sont amenés à demander des impressions ou des copies en mairie.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112801-DE

S²LOW

Considérant que ces copies sont effectuées dans le respect des droits de reproduction.

Vu la régie mise en place afin de percevoir ces droits à copie ou à impression.

Il est proposé de définir les tarifs suivants :

		Coût par copie (*)
Copie ou impression couleur	A3	1.00 €
	A4	0.60 €
Copie ou impression noir et blanc	A3	0.80 €
	A4	0.18 €

(*) une copie recto-verso équivaut à 2 copies

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2026
- **DIT** que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY



Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le



ID : 038-213800154-20251128-DEL2025112801-DE